

Date de transmission de la convocation : 31 décembre 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de janvier, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Didier LETANG a été nommé secrétaire de séance.

AIDE AUX SINISTRÉS DE MAYOTTE (délibération n° 9-08/01/2025)

Stéphane COURPOTIN explique que l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale en effectuant un don à la Protection Civile qui a participé aux opérations de secours à Mayotte.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'accorder un don de 500 € à la Protection Civile ;
- Décide d'inscrire un crédit de 500 € au compte 65748146 du budget de fonctionnement pour le versement de l'aide à la Protection Civile.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/01/2025
 et de la publication le 22/01/2025
 Fait à ARCISSES, le 21/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.


